



## Non respect convention partenaire

Par **KHALO68**, le **29/06/2025** à **14:02**

Bonjour,

Editrice de livres-objets, j'ai signé une convention -indemnité compensatrices enc as d enon-respect de la convention - avec la Ligue des droits de l'Homme Toulouse suite à ma proposition d'éditer un livre avec eux. Au bout de beaucoup de complications sur 10 mois de boulot[smile4] et de leur attitude, j'ai imposé un arrêt du livre pour connaitre leur position face au livre: que veulent-ils en faire? La LDH décide d'arrêter le livre.

Les dommages et intérêts peuvent-ils porter sur la maquette quasi terminée et dans ce cas, leur appartiendrait-elle? J'imagine ajouter 2 postes, manque à gagner financier sur ventes et manque de visibilité sur 2025 et 2026.

Quel est le process à respecter?

NB: Il faut savoir que le monsieur à l'origine des complications et blocages est connu pour des faits de harcèlements sexuels sur ses étudiantes, il y a 10 ans avant Metoo. Lui était directeur de recherche émérite en fac.

Je vous remercie d'avance de votre réponse. Bien cordialement.